

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413310889

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Avenant n°1 à la convention "lieux d'accueil" avec l'association accompagnement action initiative (AAI) au titre de l'année 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 48 du 13 décembre 2019, les 17 conventions lieux d'accueil associatifs ont été renouvelées au titre de l'année 2020 pour un montant total de 8 727 647 € pour leur mission d'accueil, d'information et d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA (BRSA).

Le lieu d'accueil accompagnement action initiative (AAI), conventionné à hauteur de 374 760 € pour suivre 700 à 750 BRSA sur les territoires d'Aix-en-Provence, de Gardanne du 15ème et du 16ème arrondissements de Marseille, suite à la démission d'un travailleur social, ne peut plus assurer sa mission sur le territoire marseillais.

Il est donc proposé de modifier par avenant les objectifs de la convention initiale et le montant du financement, soit un suivi annuel de 560 à 600 BRSA pour un montant total de 339 383 € correspondant une baisse de 35 377 €

Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent applicables et inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant. Ces dernières prévalent en cas de divergence.

Ce rapport concerne le financement de l'association AAI, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 339 383 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

